



UN RÔLE QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE

VOTRE IMPACT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Accueillir un étudiant dans votre équipe, c'est bien plus que lui offrir un emploi. C'est lui permettre de développer son **autonomie**, son **sens des responsabilités**, ses **compétences** professionnelles et sa **confiance** en lui.

L'ÉQUILIBRE EST ESSENTIEL.

Un travail adapté à la réalité du jeune favorise la réussite. À l'inverse, une charge trop importante peut entraîner **fatigue**, **stress** et **manque de temps pour les études**, et **nuire à la persévérance et au bien-être du jeune**.

Votre entreprise peut jouer un rôle important dans son parcours.



LA MAJORITÉ DES EMPLOYEURS D'ÉTUDIANTS DE LA **CÔTE-NORD** RECONNAISSENT LES PRINCIPAUX ENJEUX LIÉS À LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL-VIE PERSONNELLE :

- **85 %** identifient la **fatigue et le manque de temps pour les études** comme principaux risques.
 - **55 %** soulignent le **stress** comme un enjeu important.
 - Pourtant, seulement **30 %** discutent régulièrement de la **conciliation études-travail-vie personnelle** avec leurs employés étudiants.
- Il est donc important de passer à l'action!**

POURQUOI AGIR?

- Contribuer à la **réussite** des étudiants
- Réduire la **fatigue**, le **stress** et les risques d'**épuisement**
- Contribuer à **former les futurs travailleurs** de votre entreprise
- Favoriser leur **engagement** et leur **rétention**
- **Se démarquer** par un milieu de travail qui respecte la conciliation études-travail-vie personnelle

¹ [Le monde des affaires, plus que jamais concerné par la réussite éducative] ⁷

1.



DEVENEZ UN EMPLOYEUR ENGAGÉ POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

LISTE D'ACTIONS POUR FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE VOS EMPLOYÉS ÉTUDIANTS

COCHEZ LES ACTIONS QUE VOUS RÉALISEZ DÉJÀ

À L'EMBAUCHE

- ☐ **Je discute** avec l'étudiant de sa **réalité scolaire** et de son **horaire de cours**
- ☐ **Je clarifie** ses responsabilités et mes attentes
- ☐ **Je lui explique** à qui s'adresser s'il éprouve des difficultés

Avantages

- Meilleure intégration de l'étudiant
- Meilleure adaptation à sa réalité

DANS LA GESTION DES HORAIRES

- ☐ Je donne les **horaires suffisamment à l'avance** lorsque c'est possible
- ☐ Je tiens compte des **périodes d'examens et de travaux**
- ☐ Je cherche des **solutions** lorsque l'horaire de travail entre en conflit avec les études

Avantages

- Organisation du travail plus efficace
- Meilleure conciliation études, travail et vie personnelle de l'étudiant

DANS LA GESTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

- ☐ Je m'assure que la **charge de travail** est réaliste
- ☐ **Je suis attentif** aux signes de **fatigue** ou de **stress**

Avantages

- Meilleur bien-être au travail pour l'étudiant
- Réduction des risques d'accidents de travail

DANS LA COMMUNICATION

- ☐ Je crée un climat où l'étudiant peut **parler de ses besoins et de ses préoccupations**
- ☐ Je souligne les **efforts** et le travail **accompli**

Avantages

- Climat de confiance
- Motivation et engagement de l'étudiant

PENDANT LES PÉRIODES D'EXAMENS

- ☐ J'offre **plus de flexibilité**
- ☐ Je planifie une **charge de travail réaliste et adaptée**
- ☐ **Je m'informe au fur et à mesure** de sa capacité à **concilier études et travail**

Avantages

- Réussite scolaire de l'étudiant
- Reconnaissance de l'étudiant envers l'employeur

PASSEZ À L'ACTION

MON ENGAGEMENT COMME EMPLOYEUR

PAR QUELLES ACTIONS VAIS-JE FAIRE LA DIFFÉRENCE MAINTENANT?

1. _____
2. _____
3. _____



UNE QUESTION À ME POSER :

Si j'étais étudiant, les pratiques de mon employeur me permettraient-elles de concilier mon travail, mes études et ma vie personnelle?

La réussite éducative, c'est l'affaire de tous.

Les employeurs ont un rôle important à jouer dans la réussite des jeunes.

En offrant un environnement de travail bienveillant, flexible et adapté à la réalité étudiante, vous contribuez non seulement à leur réussite, mais également au développement d'une relève qualifiée et engagée.

Découvrez votre boîte à outils ici :

² [Boîte à outils – Employeurs d'étudiants | RAP Côte-Nord] ↗



FAITES LE TEST

³ [Évaluer et renforcer vos actions en faveur de la réussite éducative] ↗



EMPLOYER DES ÉTUDIANTS : LES RÈGLES ESSENTIELLES À SAVOIR

ÂGE MINIMAL : 14 ANS

Des exceptions permettent toutefois à certains jeunes de moins de 14 ans d'occuper des **emplois précis**, sous certaines conditions et avec une **autorisation parentale écrite**.

⁴ [Conditions de travail des jeunes de moins de 14 ans] ↗

POUR LES JEUNES DE 16 ANS ET MOINS SOUMIS À L'OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- **Maximum 17 heures de travail par semaine**
- **Maximum 10 heures du lundi au vendredi**
- L'horaire doit lui permettre d'être **présent à l'école durant les heures de cours**
- L'horaire doit lui permettre d'être **à la maison entre 23 h et 6 h**, sauf certaines exceptions prévues par la loi.

Ces limites ne s'appliquent pas de la même façon pendant certaines périodes de congé scolaire de plus de sept jours consécutifs, notamment les vacances estivales et la semaine de relâche.

⁵ [Fréquentation scolaire et horaire de travail d'un jeune] ↗

SANTÉ ET SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ

- Former et superviser adéquatement
- Informer le jeune des risques liés à son travail
- Fournir gratuitement les équipements de protection nécessaires
- Adapter les tâches à ses capacités
- Porter une attention particulière aux risques qui peuvent affecter les jeunes de 16 ans et moins.

⁶ [Travailleuses et travailleurs de 14 ans et plus] ↗



LE SAVIEZ-VOUS?

Les employeurs qui ignorent la limite légale font travailler leurs étudiants du secondaire **25 heures/semaine en moyenne**, soit **8 heures de plus que la limite permise**.



À RETENIR :

Respecter les règles, c'est contribuer à protéger la santé, la réussite scolaire et le bien-être des employés.



4.



5.



6.



Rendue possible par :

Québec 

Une initiative de :

rap
CÔTE-NORD